

Les femmes au centre de la ville

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal Dans le cadre de la consultation publique sur les orientations de la Stratégie centre-ville

Conseil des Montréalaises

7 novembre 2016



Membres du Conseil des Montréalaises

Cathy Wong, présidente

Marianne Carle-Marsan, vice-présidente

Sharon Hackett, vice-présidente

Dorothy Alexandre

Michèle Chappaz

Lyndsay Daudier

Christine Hoang

Zina Laadj

Aurélie Lebrun

Josiane Maheu

Marie Louise Mumbu

Mireille Paquet

Youla Pompilus-Touré

Marie-Eve Rancourt

Ghislaine Sathoud

Coordination

Guylaine Poirier

Recherche et rédaction

Maude Ménard-Dunn

© Conseil des Montréalaises, novembre 2016

Conseil des Montréalaises

1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6 Téléphone : 514 868-3665 Télécopieur : 514 868-5810

Courriel: conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca
Web: ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises
Facebook: facebook.com/ConseilDesMontrealaises

TABLE DES MATIÈRES

Le Conseil des Montréalaises	4
Introduction	5
1-Des réalités à part entière 1.1 Le revenu 1.2 Pauvreté, itinérance et gentrification 1.3 Dans la cour de la Ville de Montréal	8 9
2 - L'analyse différenciée selon les sexes : une stratégie pour la Stratégie	11
3- L'accès à une ville égalitaire et inclusive	13 14 15 17 17
4. Résumé des recommandations du Conseil de Montréalaises	20
Bibliographie	22
ANNEXE I : Définition de l'ADS+	24

Le Conseil des Montréalaises (CM) est une structure consultative créée par la Ville de Montréal en 2004 afin de conseiller les personnes élues et l'administration municipale sur toute question relative à la condition féminine, à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes de différentes origines et statuts sociaux. Il permet à la municipalité de demeurer vigilante quant à l'inclusion des femmes dans les différentes sphères touchées par la politique municipale pour que les femmes participent pleinement aux instances démocratiques et aient voix au chapitre quant aux enjeux qui les concernent. Désirant représenter les préoccupations de toutes les Montréalaises, le Conseil porte une attention particulière aux voix des femmes dont les réalités sont « invisibilisées » du fait d'exclusions et de discriminations.

La composition du CM reflète la diversité sociale, culturelle et professionnelle montréalaise. Composé de quinze citoyennes montréalaises engagées, le Conseil assume un rôle de « courroie de transmission » entre les femmes sur le terrain et les différents actrices et acteurs politiques municipaux.

Ainsi, le CM a pour fonctions de :

- conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ceux-ci, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ou à la condition féminine, et soumettre ses recommandations:
- contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation d'une politique-cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Dans le cadre de l'exercice de consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la « Stratégie centre-ville », le Conseil des Montréalaises souhaite partager ses recommandations quant à l'inclusion des besoins et préoccupations des femmes dans l'élaboration d'une vision renouvelée du centre-ville. Le territoire visé par la Stratégie centre-ville est extrêmement vaste et regroupe des réalités sociales, culturelles et économiques diversifiées qui commandent des interventions développées *pour* et *avec* les femmes qui les habitent, en veillant à faire un effort supplémentaire pour inclure celles qui sont en situation de vulnérabilité. De Griffintown à Sainte-Marie, en passant par le Vieux-Montréal, des femmes à faible revenu, immigrantes, autochtones², monoparentales, professionnelles ou cheffes de famille vivent des réalités particulières qui exigent des réponses adaptées à leurs besoins.

Depuis les vingt dernières années, la Ville de Montréal a consenti des efforts importants pour favoriser la participation des femmes à ses instances démocratiques. Avec 45 élues sur 103 postes, elle détient la proportion la plus élevée de femmes siégeant au conseil municipal des grandes villes canadiennes³. Déjà dans les années 90, des initiatives soutenues par la Ville visant à arrimer les projets d'aménagement urbain aux réalités des femmes, comme par exemple le Programme « Femmes et ville » ont vu le jour. À titre exemplaire, ce dernier a permis de réaliser des actions reconnues internationalement, visant la sécurité urbaine des femmes, comme le service « Entre deux arrêts » de la Société de Transport de Montréal (STM).

En 2008, la Ville s'est dotée d'une <u>Politique globale</u> pour favoriser l'implication des femmes dans les sphères politiques et sociales, à l'origine du récent Plan d'action 2015-2018 « <u>Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal</u> ». Mais si le Conseil reconnaît que des avancées ont été réalisées en ce qui concerne la place

¹S'étendant sur plus de 18 km², il comprend l'entièreté de l'arrondissement Ville-Marie ainsi que certains secteurs des arrondissements Plateau Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest.

² Le terme « autochtone » désigne les membres des Premières nations, des Métis et des Inuit.

³ Par contre, il est important de souligner que ces femmes occupent majoritairement des postes de conseillères d'arrondissement (21), 19 sont conseillères municipales, donc siègent au conseil municipal et 5 sont mairesses d'arrondissement. Une femme n'a jamais été élue à la tête de la métropole.

qu'occupent les femmes dans la ville et dans l'espace public, beaucoup de chemin reste à parcourir pour que les Montréalaises puissent jouir des mêmes conditions de vie que leurs concitoyens masculins. C'est pourquoi le Conseil des Montréalaises demande à ce que chacune des orientations de la Stratégie centre-ville soit examinée à la lumière de ses impacts sur les conditions de vie des femmes, en les soumettant systématiquement à une analyse différenciée selon les sexes (ADS)⁴.

L'application d'une telle analyse passe par une étape préliminaire incontournable : la reconnaissance par les actrices et acteurs politiques que des mécanismes de discrimination systémiques à l'endroit des femmes existent et qu'ils sont à l'origine de disparités économiques et sociales encore importantes⁵. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de reconnaître l'égalité de droit et de principe des femmes : cette égalité doit s'actualiser dans des mesures concrètes qui visent à corriger une inégalité de faits. À cet égard, la Ville de Montréal est bien placée pour agir car ses compétences lui permettent d'améliorer les conditions de vie quotidiennes des femmes en améliorant l'accès au logement, au transport et à la sécurité, par exemple. Alors que le Plan de développement de Montréal de 2013 incluait l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes comme une des dimensions sociales à valoriser pour la métropole, la Stratégie centre-ville doit aller plus loin : si elle prétend au décloisonnement des champs de compétences de la Ville pour proposer une approche intégrée, il est impératif que cette intégration s'opère à la lumière de l'ADS.

Le présent mémoire aborde les particularités des Montréalaises afin de montrer l'importance d'appliquer l'analyse différenciée entre les sexes (ADS) au sein des pratiques de planification sociale et d'aménagement urbain. Par la suite, le document présente succinctement la vision, puis les recommandations du Conseil des Montréalaises en regard de la Stratégie centre-ville.

.

⁴ Selon le Secrétariat à la condition féminine (2007), l'ADS est « un processus d'analyse appliqué aux projets des instances décisionnelles en vue de favoriser l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes. Elle permet de discerner, de façon préventive, les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un programme, d'une mesure ou d'un service à l'intention des citoyennes et des citoyens. Elle peut s'effectuer au moment de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de l'évaluation d'un projet. Dans certaines situations, elle mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités constatées ».

⁵ Le revenu médian des femmes en 2011 était de 22 334 \$, tandis que celui des hommes s'élevait à 27 424 \$.

Le Conseil des Montréalaises souhaite réitérer l'importance de tenir compte des besoins particuliers, des demandes et des réalités multiples des femmes dans la conception et l'élaboration de projets urbains d'envergure comme la Stratégie centre-ville. Si les statistiques permettent d'observer des tendances générales — au demeurant instructives —, les préoccupations et les besoins des femmes sont généralement évacués lorsqu'on essaie de dresser un portrait de la citoyenne ou du citoyen « moyen ». Il est donc impératif de scruter les données, d'une part pour éviter que les réalités des femmes soient oblitérées par l'ensemble et, d'autre part, pour outiller les décideuses et décideurs pour l'élaboration d'aménagements urbains inclusifs.

Montréal (2011)⁶:

51,6 % des Montréalais sont des Montréalaises (973 315 de femmes).

315 661 de ces femmes sont issues de l'immigration, représentant 34,2% des Montréalaises.

59,4 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes. De ce nombre, plus de 40% vivent seules.

55% de la <u>population autochtone</u> montréalaise sont des femmes (4180 femmes autochtones).

14,6 % de la population de l'agglomération montréalaise vit avec une incapacité et 54,9 % sont des femmes (151 400 femmes).

https://www.csf.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/portrait statistique egalite femmes hommes montreal 2015.pdf http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl stats fr/media/documents/PROFIL%20DE%20LA%20POPU LATION%20AUTOCHTONE V3.PDF

⁶ Les statistiques sont tirées de Ville de Montréal (2015).

1.1 Le revenu

Rappelons que, de façon générale, les Montréalaises possèdent des revenus moins élevés que les Montréalais. En 2011, les femmes gagnaient encore seulement 82,6 % du revenu médian⁷ d'emploi des hommes⁸, bien qu'elles détiennent un niveau de scolarité plus élevé. Si l'écart de revenu s'amenuise, il demeure préoccupant, particulièrement chez les femmes issues de l'immigration. Il à noter que cet écart de revenu significatif entre les hommes et les femmes se traduit dans un moins bon accès aux ressources économiques, sociales et politiques qui façonnent les conditions de vie. Au chapitre de la pauvreté, Montréal est la ville québécoise où la plus grande proportion de femmes vit sous le seuil du faible revenu (CSF, 2015).

Tableau 1 : Le revenu médian⁹ d'emploi à Montréal en 2011

Montréal (2011)	Femmes	Hommes
Revenu médian d'emploi : Population totale	22 334 \$	27 424 \$
Revenu médian d'emploi : Population immigrante	19 161 \$	24 038 \$
Revenu médian d'emploi : Population non immigrante	25 894 \$	31 187 \$

Tableau 2 : Le revenu moyen d'emploi à Montréal en 2011

Montréal (2011) Revenu moyen d'emploi : population totale	Femmes 31 373 \$	Hommes 42 471 \$
Pourcentage de personnes sous le seuil du faible revenu de plus de 15 ans	22,6 %	21,8 %
Montréal (2011)	Femmes	Hommes

⁷ À l'échelle du Québec, les femmes gagnent 74,9 % du revenu des hommes (CSF, 2015).

⁸ Les femmes occupent plus souvent des emplois précaires et mal rémunérés (restauration, commerce de détail, hébergement) et plus souvent à temps partiel que leurs confrères masculins (CSF, 2015).

⁹ La valeur médiane est moins touchée par les valeurs extrêmes que la valeur moyenne, laquelle est plus affectée par les revenus très élevés (CSF, 2015).

Pourcentage de personnes immigrantes de plus de 15 ans sous le seuil du faible revenu	25,6 %	24,6 %
Pourcentage de personnes de 15 ans et plus vivant seules	22,2 %	20,4 %
Pourcentage de personnes locataires	65,5 %	56,9 %

Les femmes sont à la tête de 81,7 % des familles monoparentales montréalaises, soit 26,87 % des familles avec enfants à Montréal. Les Montréalaises restent encore responsables des tâches domestiques ou liées au soin de la personne, même si cela tend à changer, sous l'influence d'initiatives gouvernementales comme le Régime québécois d'assurance parentale, par exemple. Leurs tâches domestiques conditionnent bien souvent leurs déplacements dans la ville, entraînant souvent des trajets coupés nécessitant plusieurs arrêts dans des contextes de transport où la desserte locale n'est pas toujours suffisante (Denèfle, 2008).

1.2 Pauvreté, itinérance et gentrification

Tout comme les femmes immigrantes, aînées et en situation de handicap, les cheffes de familles monoparentales sont particulièrement touchées par la pauvreté. Désavantagées face au coût des loyers qui leur demande un taux d'effort¹⁰ largement supérieur à la moyenne, elles tendent à investir les quartiers plus défavorisés¹¹ où les services de proximité se font moins accessibles (Orfeuil, 2004).

Une densification du territoire central de Montréal, comme le propose la Stratégie centre-ville, comporte donc des risques importants pour les femmes. Avec l'explosion des nouvelles constructions résidentielles au centre-ville, qui constituent à elles seules près du tiers des nouvelles mises en chantier, le phénomène de gentrification met en péril la mixité sociale des quartiers, particulièrement dans Ville-Marie où les femmes sont beaucoup plus pauvres¹² qu'ailleurs. Sur le territoire visé par la Stratégie centre-ville, on retrouve de nombreuses femmes en situation d'itinérance et/ou travailleuses du sexe qui, lors d'une récente

¹⁰ Le taux d'effort, toutes catégories confondues, reste largement plus élevé à Montréal qu'ailleurs au Québec.

¹¹ À titre d'exemple, en 2010 on en comptait plus de 15 000 ayant des taux d'effort supérieurs à 30 % dans Ville-Marie, soit 41 % des ménages de l'arrondissement.

¹² En 2010, le revenu médian des ménages locataires (comprenant toutes les personnes du ménage) de Ville-Marie était de 26 000 \$.

consultation menée par le Conseil de Montréalaises, affirmaient être l'objet de davantage de judiciarisation dans l'espace public dans les secteurs centraux où elles ont l'impression de faire l'objet d'un « nettoyage ». À cet égard, les membres du Conseil demandent à ce que les femmes en situation de vulnérabilité ainsi que les multiples ressources qui leur viennent en aide au centre-ville soient invitées à investir la Stratégie centre-ville, à la mesure de leurs capacités.

1.3 Dans la cour de la Ville de Montréal

Les femmes restent sous-représentées dans les instances politiques municipales. Même si 43,7 % des personnes élues à la Ville de Montréal sont des femmes, elles sont seulement 5 sur 19 (26 %) à occuper le poste de mairesse d'arrondissement. Elles demeurent également peu nombreuses comme présidentes des commissions permanentes, (2/9 en 2015) et minoritaires à la haute direction. Ces constats laissent sous-entendre une participation moindre des femmes à la prise de décision et à la gestion de la Ville et, conséquemment, une moins bonne représentation de leurs intérêts.

Dans la foulée de l'adoption de la première politique d'égalité intitulée « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », la métropole s'était engagée à augmenter de manière significative le nombre de femmes dans des postes de pouvoir. Nonobstant, la proportion d'employées de sexe féminin a diminué de 1,2 % depuis. Si on compte plus de femmes cadres qu'auparavant¹³, leur revenu est toujours largement inférieur (-5,2 %) à celui de leurs collègues masculins pour l'exercice des mêmes fonctions. En matière d'inclusion des communautés autochtones et de représentation des personnes issues de l'immigration, l'administration a beaucoup de chemin à faire : une seule femme autochtone occupe un poste de cadre à la Ville (0,1 %) et seulement 23 femmes appartenant à des « minorités ethniques » sont également employées (1,2 %). Finalement, dans son avis rendu public en 2016 sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre, le Conseil des Montréalaises enjoignait la Ville de Montréal de mettre en place immédiatement des mesures de conciliation travail-famille pour permettre aux femmes de briser le fameux « plafond de verre ».

_

¹³ 32 % des postes de cadre de direction sont occupés par des femmes, en augmentation depuis 2006 où ce pourcentage était de 24 % (CM, 2016).

L'ADS est un outil incontournable pour valoriser l'égalité entre les sexes : il permet de s'attaquer aux discriminations systématiques vécues par les femmes et à « l'invisibilisation » de leurs préoccupations, de leurs réalités. Récemment, le Conseil des Montréalaises a cru bon d'actualiser cette définition de l'ADS pour y ajouter une composante intersectionnelle (voir Annexe I, définition ADS+). L'objectif de cette nouvelle définition est de révéler l'existence de formes de discrimination basées sur la rencontre du genre et de d'autres distinctions, par exemple l'origine culturelle ou la situation de handicap. Au demeurant, l'ADS+ est un outil de gouvernance qui permet de poser un regard distinct sur les réalités complexes et les expériences de celles qui vivent la ville.

L'ampleur de la Stratégie centre-ville nécessite assurément l'application d'une analyse différenciée selon les sexes. Il est important de garder en tête que l'urbanisme n'est pas neutre et qu'il peut avoir des impacts très importants sur les inégalités entre personnes de genres, de statuts économiques et sociaux différents. L'aménagement du territoire est traversé par des rapports de pouvoir qu'il faut savoir reconnaître pour en contrecarrer les effets discriminatoires. Comme le rappelle Huning (2013 : 1), l'aménagement consiste « à l'inscription des normes collectives, des institutions et des imaginaires dans des environnements physiques (...) qui reflètent des idéologies de genre ». C'est dans ce contexte que le Conseil des Montréalaises appelle à ce que l'on considère les préoccupations et les intérêts des Montréalaises en intégrant à la Stratégie centre-ville les sensibilités de la planification urbaine genrée¹⁴. Cette dernière envisage l'aménagement du territoire comme un processus performatif et participatif qui permet de mettre en lumière de nouveaux besoins et de nouvelles réalités grâce à des espaces de consultation destinés au développement de nouveaux imaginaires, de nouvelles normes (*Idem*). Voici quelques pistes¹⁵ à considérer en

¹⁴ En anglais, le *gender mainstreaming*.

¹⁵ Ces questions sont inspirées du document élaboré par la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2012).

regard des mesures prévues à la Stratégie centre-ville concernant les champs de compétences¹⁶ de la Ville :

- La municipalité alloue-t-elle les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en place une analyse différenciée selon les sexes de chacune des mesures de sa planification urbaine?
- A-t-on des données permettant d'analyser la situation des femmes par secteur touché par la Stratégie? Dans l'affirmative, ces données démontrent-elles des réalités distinctes entre les femmes et les hommes? Dans la négative, comment recueillir de telles données?
- Les mesures envisagées dans la Stratégie centre-ville aurontt-elles un effet favorable ou défavorable sur la situation des femmes en général? Sur certains groupes de femmes plus particulièrement?
- L'élaboration des mesures implique-t-elle un processus participatif favorisant l'implication des femmes, particulièrement celles dont les réalités sont plus fréquemment « invisibilisées »¹⁷?
- La municipalité connaît-elle le nombre et la proportion de femmes qui utilisent les services municipaux dans chacun des secteurs visés? S'assure-t-elle de rendre ces informations disponibles?
- Quelles actions concrètes visent l'implantation de services de garde et d'aires de jeux à proximité des lieux de résidence ou de travail?
- Quelles mesures la Ville prévoit-elle pour permettre une occupation de l'espace public qui soit sécuritaire et égalitaire pour toutes les femmes, incluant les femmes en situation d'itinérance?
- Les secteurs visés par les modifications urbanistiques (pistes cyclables, voies piétonnes, parcs) bénéficient-ils de suffisamment d'éclairage pour accroître le sentiment de sécurité des citoyennes?
- Quelles mesures sont prévues pour adapter les lieux de loisirs et les espaces publics pour favoriser les rapports intergénérationnels et la cohabitation sociale?

12

¹⁶ On reconnaît généralement comme compétences à la Ville de Montréal les champs suivants : mobilité, sécurité publique, propreté, culture, loisirs, bibliothèques, habitation, développement social, aménagement du domaine public et vitalité économique.

¹⁷ Le Conseil considère comme « invisibilisées » les réalités des femmes autochtones, des femmes issues de l'immigration, des femmes en situation de handicap, des femmes aînées, des femmes en situation de pauvreté, etc.

3- L'accès à une ville égalitaire et inclusive



L'accessibilité et la mixité sont deux des cinq pôles de la Stratégie centre-ville dans sa perspective du centre-ville pour 2030. Ainsi, ces orientations stratégiques entendent favoriser, à travers une démarche de densification et de développement urbains, des « milieux de vie complets et inclusifs » accessibles grâce à une « mobilité durable et intelligente ». Pour le Conseil des Montréalaises, il importe d'aborder l'accessibilité et la mixité comme des pôles étroitement interdépendants puisque traversés par le principe d'inclusion. Parmi les outils d'analyse disponibles, l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) permet de voir si le principe d'accessibilité universelle est respecté. Plusieurs publications réalisées dans les années passées permettent une analyse avisée à ce sujet, dont notamment :

- Plan d'action 2015-2018 pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal
- Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire
- Politique municipale d'accessibilité universelle
- Plan d'action montréalais d'accessibilité universelle 2015-2018

3.1 Accessibilité

Si le Conseil des Montréalaises se réjouit de constater que l'accessibilité figure parmi les cinq principes transversaux de la Stratégie centre-ville 2030, il souhaite que cette accessibilité soit universelle. Comme le stipule le <u>Plan d'action montréalais 2015-2018 en matière d'accessibilité universelle</u>, toute nouvelle mesure doit permettre « à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population ». De surcroît, l'accessibilité universelle implique que des mesures additionnelles soient prévues de manière à corriger les situations d'inégalités d'accessibilité préexistantes sur le territoire. Tel que mentionné antérieurement, le terrain de déploiement de la stratégie est marqué par de grandes polarisations, notamment en matière d'accessibilité aux ressources et aux services pour plusieurs groupes de femmes.

3.1.1 Accessibilité architecturale et urbanistique

Tout d'abord, l'accessibilité urbanistique pour les personnes à mobilité réduite doit être une priorité dans le développement de tout nouvel aménagement prévu par la Stratégie centre-ville. De surcroît, les aménagements préexistants doivent être modifiés eux aussi pour être accessibles aux femmes en situation de handicap. Si la STM a annoncé récemment l'ajout de plusieurs ascenseurs aux stations de métro et doit continuer à le faire, <u>ils ne garantissent pas à eux seuls l'accessibilité</u> au quai pour les personnes à mobilité réduite. De plus, l'accessibilité géographique des installations en transport collectif doit être garantie par une desserte suffisante. Il s'agit également de repenser l'aménagement des installations municipales pour que leur entrée principale soit à proximité de la rue.

Les installations existantes et futures sur le territoire touché par la Stratégie centre-ville doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux mères, entre autres celles qui allaitent. L'aménagement de tous les parcs et espaces publics doit tenir compte des besoins de l'ensemble de la population afin de favoriser l'usage et l'appropriation des lieux par les femmes issues de différents groupes sociaux¹⁸.

L'accessibilité en matière de sécurité demeure capitale. Les femmes tendent à moins occuper les espaces publics que les hommes. Si elles s'y perçoivent moins en sécurité, c'est qu'elles le sont effectivement moins dans les faits. Le développement du centre-ville doit faire de la sécurité des femmes, particulièrement des femmes en situation de vulnérabilité, une priorité. Pour assurer la sécurité des femmes sur le territoire touché par la Stratégie, on préconise : l'aménagement de lieux sans cachettes; près des transports collectifs; avec un éclairage suffisant et la possibilité de demander du secours.

¹⁸ On suggère : des toilettes incluant tables à langer et salle d'allaitement ; de l'ombre et du mobilier urbain près des aires de jeu pour les enfants; davantage de consultation des jeunes filles de 12 à 17 ans pour identifier ce qui les feraient fréquenter davantage les lieux; du verdissement et l'aménagement de jeux d'eau (CM, 2013).

3.1.2 Accessibilité des services

En matière d'accessibilité universelle aux services, bien que leur implantation ne relève pas de la Ville de Montréal, il est important de veiller à ce que les Montréalaises de tous les secteurs aient équitablement accès à des services de proximité comme des écoles, des services de garde mais également des marchés d'alimentation, incluant la possibilité de se procurer des fruits et légumes frais.»

Les services municipaux devraient être accessibles à toutes les femmes, y compris celles qui vivent avec un faible revenu. Les études réalisées par le Conseil des Montréalaises (2012) démontrent que l'accessibilité de l'offre municipale en sports, loisirs et culture constitue un enjeu important pour les Montréalaises et implique la prise en compte de plusieurs facteurs. On remarque que les familles monoparentales, majoritairement dirigées par des femmes, se trouvent souvent limitées dans leurs accès aux activités de sports et de loisirs car leur participation implique une kyrielle de frais supplémentaires. Le maintien de l'accessibilité économique des équipements collectifs et infrastructures culturelles est prioritaire¹⁹.

La diversité culturelle de l'offre municipale en sports, loisirs et culture constitue un enjeu pour les femmes immigrantes issues de différentes communautés culturelles. Il importe d'offrir des activités représentatives afin que ces dernières se sentent interpellées. Finalement, la réduction des disparités territoriales est un défi qui peut être relevé notamment par la définition d'un panier d'équipements collectifs de base commun aux trois arrondissements touchés par la Stratégie centre-ville afin de s'assurer d'un seuil minimal de services municipaux accessibles et de qualité sur l'ensemble du territoire montréalais.

3.1.2.1 Le transport en commun

La Stratégie centre-ville vise à accroître l'utilisation du transport collectif et actif. Les Montréalaises sont de grandes utilisatrices du transport en commun. Selon l'enquête Origine-Destination 2013, les femmes sont les plus grandes utilisatrices du transport en commun. Les

-

¹⁹ On suggère : la mise en place de dispositifs qui permettent d'offrir des d'activités structurée à un coût global réduit; le maintien d'une offre gratuite ou très abordable et de qualité pour un certain nombre d'infrastructures et d'équipements culturels et sportifs; l'application générale et harmonisée à l'ensemble du territoire montréalais d'un système de tarification familiale incluant l'ensemble des infrastructures culturelles (CM, 2013).

données de 2013 montrent toutefois une diminution de l'utilisation du transport en commun. Toutefois, cette diminution est concomitante avec une augmentation de l'utilisation du transport actif. Le mode de transport dominant chez les Montréalaises demeure la voiture, que les Montréalais utilisent encore davantage pour leurs déplacements en ville. Finalement, l'aire de déplacement des Montréalaises demeure, pour une grande part, locale quelle que soit la région de domicile (CM, 2016).

L'accessibilité du service de transport en commun constitue un enjeu majeur pour les Montréalaises et renvoie à plusieurs défis, dont la nécessité de développer une desserte locale qui tiennent compte des besoins locaux et de la mobilité particulière des femmes. En matière d'accessibilité économique, le Conseil des Montréalaises appuie l'idée d'une tarification sociale du transport en commun, proportionnelle au revenu, comme à Calgary, Hamilton et prochainement Edmonton. À ce chapitre, l'administration municipale doit garder en tête qu'un accès difficile au transport en commun est un facteur précipitant d'exclusion sociale et de pauvreté.

En matière d'accessibilité universelle, il est essentiel d'accélérer l'implantation de la politique d'accessibilité universelle dans l'ensemble du réseau de transport en commun en priorisant les stations de métro et les principales lignes d'autobus, en tenant compte de l'accessibilité aux personnes avec poussettes et en adaptant les systèmes d'information et de signalisation aux personnes ayant des déficiences visuelles ou auditives.

Dans la perspective d'accroître l'utilisation du transport collectif, la Stratégie centre-ville veut consolider et améliorer le réseau cyclable et les secteurs piétonniers de la ville. À cet égard, le Conseil des Montréalaises recommande que l'aménagement de nouvelles pistes cyclables applique les principes du « <u>Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire</u> », tout comme les promenades urbaines. En 2016, des accidents médiatisés impliquant des piétons et des cyclistes, on rappelé l'importance d'accorder la priorité aux piétons dans les rues (Gehl, 2012) et que les cyclistes puissent bénéficier d'infrastructures beaucoup plus sécuritaires.

La question du développement durable est en voie de devenir l'une des matrices principales de l'action municipale dans tous les domaines. Au-delà des impératifs environnementaux, le développement durable implique de tenir compte de l'équité sociale et de la solidarité intergénérationnelle. Pour planifier et aménager une ville égalitaire et inclusive, le Conseil des Montréalaises croit nécessaire de considérer l'expertise développée par les citoyennes quant à leur milieu de vie et quant aux moyens à mettre en place pour l'améliorer. À ce sujet, l'expérience des <u>Déclarations citoyennes</u> réalisées par des groupes de femmes dans plusieurs arrondissements sont des pratiques inspirantes d'aménagement urbain à encourager (CM, 2012). D'ailleurs, la première déclaration citoyenne fut élaboré par le Centre d'éducation et d'action des femmes, situé dans le quartier Sainte-Marie. Le Conseil souhaite que la Stratégie centre-ville, inspirée par les principes de la planification urbaine genrée, développe de tels espaces de réflexion dans sa mise en œuvre.

3.2.1 L'accès au logement

La mixité sociale est en fortement influencée par le logement. Si une quantité non négligeable de logements sociaux ont été réalisés au centre-ville dans les dernières années, la prolifération des nouvelles constructions résidentielles destinées aux personnes mieux nanties exerce une pression indéniable sur le tissu social des quartiers. En vue d'améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers touchés par la densification, le Stratégie centre-ville doit favoriser l'accession à des logements abordables et de qualité notamment pour les familles, les ménages à faible revenu et les aînées.

L'accès à un logement abordable, salubre et adapté à leurs besoins est un enjeu majeur pour beaucoup de Montréalaises qui résident dans les secteurs visés par la Stratégie. Non seulement l'offre de logements locatifs abordables et de qualité doit-elle être maintenue, mais elle doit être améliorée. L'application effective et harmonisée de la Stratégie d'inclusion de logements abordables et sociaux dans tout nouveau projet résidentiel important est un levier indispensable pour réduire les disparités territoriales et favoriser la mixité sociale. Les développeurs ne devraient pas être en mesure de se dédouaner de la stratégie en contribuant à un fonds. En outre, le développement de l'offre en logements sociaux et communautaires nécessite de maintenir la pression auprès des gouvernements fédéral et provincial pour la reconduction des programmes actuels.

De plus, l'offre résidentielle dans le centre-ville doit être davantage diversifiée pour atteindre l'objectif de la Stratégie de contrer l'exode des jeunes familles montréalaises en banlieue et relever le défi du vieillissement de la population. Le Conseil demande à ce que davantage de logements de grande taille, adaptés aux besoins des familles montréalaises, soient construits, ainsi que des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Il est aussi primordial de préserver la qualité des logements montréalais. En ce sens, la lutte contre l'insalubrité des logements, qui renvoie, plus largement, à des questions de santé publique, doit s'intensifier de manière à sanctionner rapidement les propriétaires récalcitrants.

Enfin, la forte concentration des personnes à faible revenu dans certains secteurs montre l'importance de prendre en compte la qualité de vie résidentielle et l'accompagnement social au-delà des seuls critères relatifs au logement. À ce titre, les programmes visant à développer le soutien communautaire et l'animation des milieux jouent un rôle déterminant pour favoriser la cohésion sociale, l'inclusion urbaine et la participation citoyenne.

3.2.2 Être nommées pour exister

La mixité sociale doit également trouver écho dans des aménagements culturels qui mettent en valeur la contribution des femmes à l'histoire de la ville (signalisation historique, circuits culturels, toponymie). Plus précisément, il est impératif de souligner l'apport historique des femmes autochtones et des femmes immigrantes, dont les contributions sont davantage « invisibilisées ». À cet effet, la Stratégie centre-ville représente une opportunité pour reconnaître les femmes du passé qui ont contribué au développement social, économique et politique de la ville.

3.2.3 Participer pour exister

Les Montréalaises, dans toute leur diversité, ont leur mot à dire dans la définition du développement de leur ville. Leur participation est un enjeu crucial pour la démocratie urbaine. Elle peut être favorisée par différents moyens, dont : premièrement, l'adoption d'un principe de participation paritaire des femmes et des hommes dans les comités consultatifs et les consultations publiques entreprises dans le cadre de la Stratégie centre-ville; deuxièmement, un plus grand appui financier aux groupes communautaires, notamment aux groupes de femmes qui réalisent des expériences de participation citoyenne innovantes en

matière d'aménagement urbain de leur quartier; troisièmement, l'expérimentation de mécanismes innovants de participation citoyenne tels que les jurys citoyens ou encore la démarche de budget participatif, où le budget est soumis à la discussion et à la délibération citoyenne.

Recommandation transversale 1 Application systématique de l'ADS à la Stratégie centre-ville

Recommandation transversale 2

Garantir l'accessibilité universelle de toute nouvelle mesure prévue sur le territoire visé

1- REPRÉSENTATION ET PARTICIPATION

- Valoriser la contribution des femmes à l'histoire de la ville (toponymie, etc.).
- Encourager la participation paritaire des femmes et des hommes dans les comités consultatifs et les consultations publiques dans le cadre de la Stratégie centre-ville.
- Financer les groupes communautaires qui réalisent des expériences de participation citoyenne innovantes d'aménagement urbain.
- Expérimenter des mécanismes innovants de participation citoyenne par et pour les femmes et les financer adéquatement.

2- ACCÈS AUX SERVICES

- Favoriser la gratuité et le maintien de l'accessibilité économique des équipements collectifs et infrastructures culturelles, particulièrement pour les familles monoparentales.
- Accroître la diversité culturelle de l'offre municipale en sports, loisirs et culture afin de fournir des activités où toutes les Montréalaises se sentent représentées.
- Réduire les disparités territoriales de services entre les arrondissements visés par la Stratégie centre-ville, en définissant un panier d'équipements collectifs de base commun et en assurant un seuil minimal de services accessibles.

3- TRANSPORT EN COMMUN

- Développer une desserte locale qui tienne compte de la mobilité particulière des femmes.
- Instaurer une tarification sociale du transport au commun proportionnelle au revenu.
- Accélérer l'accessibilité pour les femmes en situation de handicap, les aînées et les mères de toutes les stations de métro couvrant le territoire de la Stratégie centre-ville, notamment en y installant des ascenseurs.
- Améliorer et sécuriser le réseau de pistes cyclables dans les secteurs touchés.
- Sécuriser les infrastructures piétonnières.

4- ACCÈS AU LOGEMENT

- Augmenter le nombre de logements sociaux réalisés sur le territoire visé; s'acquitter de tâches de représentation auprès des paliers fédéral et provincial à cet effet.
- Favoriser le financement du soutien communautaire en logement social.
- Appliquer systématiquement la Stratégie d'inclusion, sans possibilité pour les propriétaires de « monnayer » leur participation dans un fonds.
- Diversifier l'offre résidentielle pour contrer l'exode des familles.
- Améliorer la rapidité d'action en matière d'inspection en santé et salubrité sur le territoire visé par la Stratégie centre-ville.

5- SÉCURITÉ

- Appliquer les principes de l'aménagement urbain genré pour assurer la sécurité des femmes : aménagement sans cachette, près des transports collectifs, éclairés, etc.
- Favoriser l'occupation des espaces publics par les femmes, incluant les femmes en situation de vulnérabilité. Réduire la judiciarisation des femmes en situation d'itinérance.

Bibliographie

Conférence régionale des élus de Montréal. 2005. L'égalité entre les femmes et les hommes : un objectif toujours à poursuivre. Montréal. 22 p.

Conseil des Montréalaises. 2016. L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible. 33 p.

Conseil des Montréalaises. 2016. Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadres à la Ville de Montréal. 48 p.

Conseil des Montréalaises. 2016. *Tableau comparatif des Enquêtes Origine-Destination 2013, 2008 et 2003.* Montréal. 9 p.

Conseil des Montréalaises. 2015. Engagées pour Montréal : 42 élues à votre service. 36 p.

Conseil des Montréalaises. 2014. *Mémoire sur le projet de plan d'action pour le logement social et abordable 2015-2020*. 14 p.

Conseil des Montréalaises. 2013. *Montréal pour toutes les femmes !* Mémoire présenté à l'Office de consultation publique dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement de Montréal. 24 p.

Conseil des Montréalaises. 2012. À l'heure des enjeux municipaux pour les Montréalaises. Montréal. 30 p.

Conseil des Montréalaises. 2012. Avis sur l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs pour les Montréalaises. Montréal. 88 p.

Conseil des Montréalaises. 2012. La déclaration citoyenne, un instrument toujours pertinent. Synthèse des rencontres avec les centres de femmes montréalais auteurs des déclarations citoyennes. Montréal. 13 p.

Conseil des Montréalaises. 2009. Pour qu'elles embarquent! Avis du Conseil des Montréalaises sur l'accessibilité du transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises. Montréal. 70 p.

Conseil des Montréalaises. 2007. Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes. Mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal 2007. Montréal. 35 p.

Conseil des Montréalaises. 2006. Guide pour l'élaboration d'une déclaration citoyenne. Montréal. 27 p.

Conseil du statut de la femme. 2015. *Portrait statistique égalité femmes-hommes*. Québec, 92 p.

Conseil du statut de la femme. 2007. L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales. Guide synthèse. Québec, 24 p.

Denèfle, Sylvette. 2008. « Ouvrir la ville aux femmes : rêves et réalités ». In *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, sous la dir. de Sylvette Denèfle, p. 9-16. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Gehl, Jan. 2012. Pour des villes à échelle humaine. Montréal. Écosociété. 273 p.

Huning, Sandra. 2013. « Intégrer le genre à la planification urbaine ». Dans *Métropolitiques*. http://www.metropolitiques.eu/Integrer-le-genre-a-la.html

Radio-Canada. 2015. « Des ascenseurs dans le métro qui ne mènent nulle part ». 2 mars 2015. [En ligne], http://ici.radio-canada.ca/regions/Montreal/2015/03/02/004-ascenseur-station-bonaventure-metro-montreal-accessibilite.shtml

Société de transport de Montréal. 2016. La mobilité des Montréalais 2016. 164 p.

Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Guide d'implantation à l'intention des municipalités de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Caplan. 21 p.

Ville de Berlin. 2011. Gender Mainstreaming in Urban Development. Berlin. 80 p.

Ville de Montréal. 2016. Stratégie centre-ville : soutenir l'élan. Document de consultation 2016. 60 p.

Ville de Montréal. 2015. Plan d'action : accessibilité universelle 2015-2018. 28 p.

Ville de Montréal. 2013. Demain Montréal. Projet de plan de développement de Montréal – Document de discussion. Montréal. 88 p.

Ville de Montréal. 2011. *Montréal, une ville universellement accessible, politique municipale d'accessibilité universelle.* Montréal.

Ville de Montréal. 2011. Les quartiers culturels : Document d'orientation présenté devant la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports. Montréal. 54 p.

Ville de Montréal. 2008. Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Politique. Montréal. 24 p.

Ville de Montréal. 2004. Guide des formatrices et formateurs pour un environnement urbain sécuritaire. Montréal. 137 p.

Ville de Montréal, Programme Femmes et ville. 2002. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal. 164 p.

Site de références : *Montréal en statistiques,* [En ligne], Ville de Montréal. [ville.montreal.qc.ca/montrealenstatistiques]

ANNEXE I: Définition de l'ADS+

Analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes

Depuis 2012, le Conseil des Montréalaises s'est engagé à pratiquer des analyses intersectionnelles et différenciées selon les sexes qui tiennent compte des discriminations croisées vécues par des femmes de diverses origines ou conditions.

L'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) est une perspective qui permet de développer des outils d'analyse et de gouvernance pour avoir une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes de différentes populations. L'ADS+ est un processus d'analyse qui vise à mettre en lumière les interactions entre le genre et d'autres différences sociales ou d'autres marqueurs identitaires tels que le statut socio-économique, le handicap, le statut autochtone ou l'ethnicité. C'est une forme d'analyse qui rejette le postulat selon lequel le genre est la seule forme valide de discrimination à combattre et qui reconnaît la complexité de l'identité et du statut pour les femmes et les hommes. L'objectif est de révéler l'existence de formes de discrimination basée sur la rencontre du genre et de ces autres distinctions (discriminations croisées), sans en présumer la présence ou l'absence. C'est un processus d'analyse qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les personnes de toutes origines par la prise d'orientations et d'actions par les instances décisionnelles de la société, sur le plan local, régional et national. L'ADS+ a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes de divers statuts, origines et conditions de l'adoption d'un projet à l'intention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette analyse s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS+ mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait. L'égalité est conçue comme une notion qui propose que les personnes de diverses origines et conditions aient des possibilités égales d'exercer pleinement leurs droits, d'exploiter leur potentiel ainsi que de contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements²⁰.

_

²⁰ Cette définition de l'ADS+ adoptée par le Conseil des Montréalaises s'inspire des définitions proposées de l'ADS par le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec, des pratiques des mouvements féministes et des définitions de l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+) de Condition féminine Canada (http://www.cfc-swc.gc.ca/gba-acs/overview-apercu-fr.html).